

CRITERES DE SÉLECTION DE LA FÉDÉRATION ROYALE BELGE de GYMNASTIQUE (FRBG)

JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

Discipline : Gymnastique Artistique Masculine

0. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

- 1) Chaque Comité National Olympique (CNO) se voit attribuer un nombre limité de **Place(s) de Qualification**, dont le mode d'attribution, le nombre total et le nombre maximal par CNO sont déterminés par les Règlements Internationaux de Qualification établis par les **Fédérations internationales (FI)**.
- 2) Le COIB a défini dans son Règlement général de sélection pour les JO Paris 2024 (ci-après : « le Règlement » - disponible à l'adresse suivante : www.teambelgium.be) les **critères de sélection (point 3)** et la **procédure de sélection (point 4)** qui permettront de déterminer à quels athlètes belges ces Place(s) de Qualification vont être attribuées. Cette sélection est faite par le **COIB** sur recommandation des **Fédérations Nationales belges**.
- 3) Conformément au Règlement, seuls les athlètes qui auront rempli l'intégralité des critères de sélection **et** dont la sélection aura été approuvée par le Conseil d'administration du COIB (selon la procédure explicitée au *point 4* de ce Règlement) seront sélectionnés.

Les Critères de sélection sont les suivants :

1. Les Critères Généraux

Obtention par la Belgique d'une ou de plusieurs Place(s) de Qualification dans la discipline concernée et confirmation de l'utilisation effective de cette place par le COIB.

2. Les Critères Internationaux

- A. Satisfaction par l'athlète aux éventuelles Conditions d'admission établies par la Fédération Internationale de la discipline dans son Règlement International de Qualification que tous les athlètes doivent au minimum remplir pour pouvoir obtenir une des Places de Qualification allouées à leur CNO.
- B. Satisfaction par l'athlète aux éventuels Niveaux de performance minimale requise établis par la Fédération Internationale de la discipline dans son Règlement International de Qualification que tous les athlètes doivent au minimum remplir pour pouvoir obtenir une des Places de Qualification allouées à leur CNO.

3. Les Critères Particuliers

Satisfaction par l'athlète aux éventuels Critères Particuliers établis par la Fédération Nationale belge de la discipline, c'est-à-dire, les critères de sélection pour une épreuve des JO Paris 2024, plus stricts que les Critères Internationaux, qui peuvent à titre exceptionnel être établis par les Fédérations Nationales belges qui le souhaitent moyennant l'approbation du COIB.

4. Les Critères Internes

Satisfaction par l'athlète aux éventuels Critères Internes édictés par la Fédération Nationale belge de la discipline, c'est-à-dire, les critères de sélection internes pour une épreuve des JO Paris 2024 qui peuvent être établis par chacune des Fédérations Nationales belges moyennant l'approbation par le COIB et qui permettront de désigner, parmi les athlètes qui ont satisfait à l'intégralité des Critères Généraux, des Critères Internationaux et des Critères Particuliers, les athlètes qui seront sélectionnés.

- 4) Les présents Critères définissent les Critères Particuliers et/ou les Critères Internes qui sont applicables pour la discipline Gymnastique Artistique Masculine pour les JO Paris 2024.

Les présents Critères sont complémentaires au Règlement et constituent sa mise en œuvre pour la discipline Gymnastique Artistique Masculine pour les JO Paris 2024. Toutes les dispositions, modalités et définitions du Règlement font partie intégrante des présents Critères. En cas de contradiction, les dispositions du Règlement primeront sur les dispositions des présents Critères. Seule la version des présents Critères publiée sur le site Internet du COIB est valide. Toute autre version des présents Critères publiée ailleurs que sur le site Internet du COIB (ex : sur le site d'une fédération Nationale belge) sera considérée comme nulle et ne pourra être appliquée.

1. CRITERES PARTICULIERS

Critères Particuliers
Aucun Critère Particulier n'est fixé par la Fédération Royale Belge de Gymnastique.

2. CRITERES INTERNES

Critères Internes – Qualification par équipe (Critères FIG 1 et 2)
Non-applicable

Critères Internes – Qualification individuelle (Critères FIG 3)

A. Pour déterminer le gymnaste qui sera nommé, il sera tenu comptes des **normes validées** par les gymnastes lors de deux **compétitions de sélection** spécialement organisées par la FRBG entre le 14 et le 30 juin 2024, étant entendu que ces deux compétitions respecteront les conditions suivantes :

- Matériel Gymnova ;
- Disposition compétition FIG (si possible sur podium) ;
- Panel de 6 juges internationaux neutres (FIG catégorie 2 minimum) identique pour les 6 agrès
- Inscriptions des gymnastes participants par les deux ligues.

B. La FRBG a établi des **normes de référence** correspondant aux nombres de points qu'il faudrait obtenir (selon son évaluation) pour réussir certains résultats aux JO 2024 :

Priorité	Agrès/toestel		AA	
	DV	FS	DV	FS
1			TOP 3	
2	TOP 3			
3			TOP 5	
4	TOP 5			
5	TOP 8		TOP 8	
6	TOP 8			
7			TOP 8	
8			TOP 12	
9	TOP 8	TOP 12		
10			TOP 16	
11			TOP 24	
12	TOP 12			
13			le meilleur score	

C. Pour chacune de ces **normes de référence**, la FRBG a attribué un nombre de points, tel que repris dans le tableau suivant :

Normes													
	FLOOR				POMMEL HORSE				STILL RINGS				
	DV	ES	FS	ES Max	DV	ES	FS	ES Max	DV	ES	FS	ES Max	
TOP 3	6.3	8.5	14.8		6.5	8.6	15.1		6.3	8.6	14.9		
TOP 5	6.2	8.4	14.6		6.3	8.5	14.8		6.2	8.5	14.7		
TOP 8	6.1	8.4	14.5	< 8.7*	6.2	8.35	14.55	< 8.9*	6	8.55	14.55	< 8.8*	
TOP 12	6	8.4	14.4		6.1	8.2	14.3		5.9	8.3	14.2		

	AA				
	DV	ES	FS	ES Max	
Top 3	35	50	85		
TOP 5	34.5	49	83.5		
Top 8	34	49	83		
Top 12	33	49.5	82.5		
Top 16	32.50	49.50	82.00	< 51*	
Top 24	32.00	49.50	81.50		

1

Abbreviations :

DV : Difficulty Value	ND : Note de difficulté	SW : Start waarde
ES : Execution Score	ES : Execution Score	ES: Execution Score
FS : Full Score	NF: Note finale	FS: Full Score

D. La **validation d'une norme** se fait en validant la note de départ **et** la note finale de cette norme lors d'un même exercice.

Exemples pour sol :

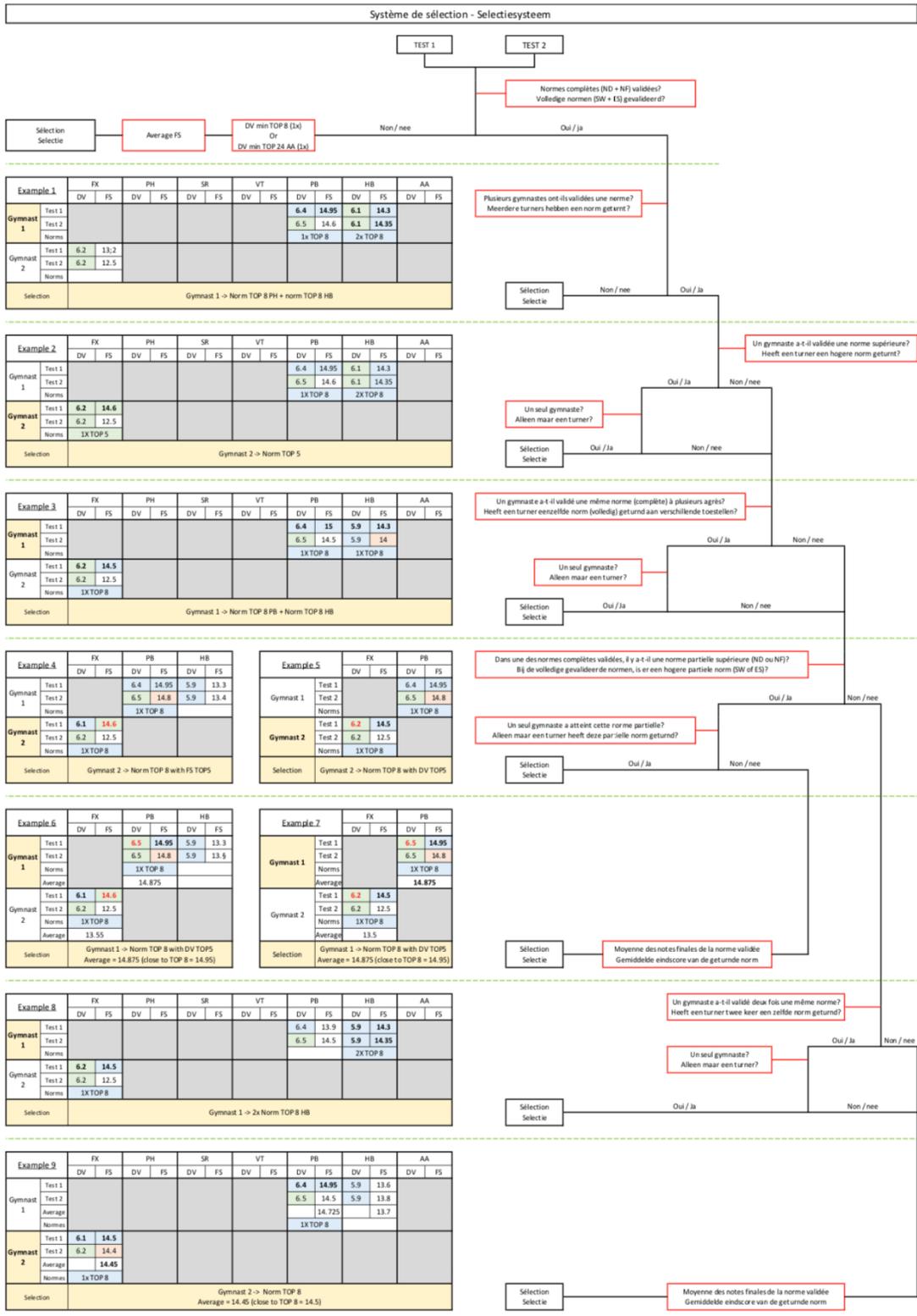
- ND = 6.4 / NF = 14.9 -> Norme TOP 3 complète
- ND = 6.3 / NF = 14.6 -> Norme TOP 5 complète avec ND TOP 3
- ND = 6.1 / NF = 14.65 -> Norme TOP 8 complète avec NF TOP 5

E. Si le score d'exécution est supérieur à la norme « Exécution Max » (ES Max), la qualité du jugement peut être remis en question et une évaluation vidéo par un autre panel de juges devra être réalisée pour vérifier la pertinence de ce score (*).

F. Pour déterminer le gymnaste nominé, il sera tenu compte des critères suivants, conformément au tableau repris ci-dessous :

1. Si un seul gymnaste a validé une norme d'un niveau supérieur (selon la hiérarchie de norme de référence), il sera nominé (**exemple 1**).

2. Si plusieurs gymnastes ont validé une même norme dans la même catégorie de norme (AA ou un des engins), le gymnaste ayant réalisé la norme la plus élevée (complète) sera nommé (**exemple 2**).
3. Si deux gymnastes satisfont à une norme de même niveau dans une catégorie de norme différente (AA ou un des engins) (exemple TOP 8) :
 - a. Si un seul gymnaste a satisfait à une norme de même niveau à un autre agrès, il sera nommé (**exemple 3**). Si plusieurs gymnastes sont dans ce cas, on suit la procédure selon les points suivants.
 - b. Si un seul gymnaste a obtenu une note de départ **ou** une note finale d'une norme supérieure (lors d'une norme complète validée), il sera nommé (**exemples 4 et 5**). Si plusieurs gymnastes sont dans ce cas, on suit la procédure selon les points suivants.
 - c. Si plusieurs gymnastes ont obtenu une note de départ **ou** une note finale d'une norme supérieure (lors d'une norme complète validée), la répétitivité sera prise en compte pour les départager en calculant la moyenne des notes finales. Le gymnaste avec la moyenne la plus proche d'une norme supérieure sera nommé. (**exemple 6 et 7**).
 - d. Si aucun gymnaste n'a obtenu une note de départ ou une note finale d'une norme supérieure (lors d'une norme complète validée), la répétitivité sera alors prise en compte pour les départager selon les principes suivants :
 - i. Un seul gymnaste a satisfait à la norme complète à deux reprises, il sera nommé (**exemple 8**)
 - ii. Si plusieurs gymnastes ont validé une seconde fois la même norme (ND + SF) ou n'ont pas réussi une seconde fois une norme, la moyenne des scores sera prise en compte pour le choix du gymnaste. Le gymnaste avec une moyenne la plus proche d'une norme supérieure sera nommé. (**exemple 9**)
4. Si aucun gymnaste n'a validé une norme, la **Commission de sélection** proposera le gymnaste qui a réalisé pendant les compétitions de sélection le meilleur score AA .



2

² Abbreviations :

FX : Floor/Sol/Grond

VT : Vault/Saut/Sprong

AA: All-Around

PH : Pommel Horse/cheval d'arçons/paard met bogen

PB : Parallel Bars/barres parallèles/brug

SR : Rings/Anneaux/Ringen

HB: High Bar/barre fixe/rekstock

G. La Commission de Sélection FRBG – MAG³ enverra sa proposition de la sélection au COIB (= l'athlète nommé) au plus tard pour le 1/07/2024.

Critères Internes – Qualification individuelle (Critères FIG 4, 5, 6 et 7)
Il y a uniquement des places de qualification nominatives, donc aucun critère interne n'est nécessaire.

3. PLACES DE REALLOCATION

Dans le cas de l'attribution au COIB d'une Place de Qualification de **Réallocation** :

Aucun Critère Particulier ne sera appliqué, les Critères Internationaux étant dès lors appliqués.

Les Critères Internes restent d'application en fonction du type de place de quota qui est réalloué.

4. PROCEDURE

La procédure au terme de laquelle le COIB sélectionne les athlètes belges dont l'inscription en tant que représentants de la Belgique aux Jeux Olympiques sera soumise au comité organisateur des JO Paris 2024 se déroulera conformément au *point 4* du Règlement.

³ La Commission de Sélection FRBG – MAG sera composée des membres suivants :

- un/e représentant/e du conseil d'administration FFG
- un/e représentant/e du conseil d'administration Gymfed
- le directeur technique FFG
- le directeur technique Gymfed
- un membre du jury consultatif (sans droit de vote)